

L'ALBERTA TEACHERS' ASSOCIATION (ATA)

croit profondément que chaque enfant a le droit de recevoir un enseignement dans un environnement inclusif, sûr et bienveillant, qui respecte la diversité et les droits de toutes les personnes, et qui offre des chances de réussite équitables.

Code de conduite professionnelle de l'ATA

L'enseignant enseigne de façon à respecter la dignité et les droits de toutes personnes sans préjugés de race, de croyances religieuses, de sexe, de couleur de peau, d'orientation et d'identité sexuelle, de traits physiques distinctifs, d'infirmité, de situation familiale, d'âge, d'ascendance, de lieu d'origine ou de résidence, de milieu socioéconomique ou linguistique.

Pour tout renseignement sur le comité Diversity, Equity and Human Rights (DEHR)

Visitez www.teachers.ab.ca

Advocacy > Diversity, Equity and Human Rights (DEHR)

Contactez

Andrea L Berg
Executive Staff Officer, Government
The Alberta Teachers' Association
11010 142 Street NW
Edmonton, AB T5N 2R1
andrea.berg@ata.ab.ca

**DEHR =
DIVERSITY, EQUITY
AND HUMAN RIGHTS**



DEHR =



The Alberta
Teachers' Association

Ateliers de l'ATA pour bâtir ensemble des écoles sûres et inclusives

- L'enseignement adapté aux différences culturelles
- Trouver notre voie dans l'éducation autochtone
- Une histoire commune, un avenir à partager — Initiation aux traités
- Histoire et séquelles du régime de pensionnats

Visitez www.teachers.ab.ca > Professional development > Workshops and presentations.

Le comité Diversity, Equity and Human Rights (DEHR)

- analyse les politiques qui reflètent le respect de la diversité, de l'équité et des droits de la personne, donne des conseils et formule des recommandations sur ces politiques;
- fournit des informations et des ressources imprimées et sur le Web ; et
- soutient le travail de ses sous-comités.

Les sous-comités du comité DEHR

Orientation sexuelle et identité de genre

Éducation interculturelle

Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU)

SUBVENTIONS DU COMITÉ DEHR

L'ATA offre des subventions pouvant atteindre 2 000 \$ pour aider à financer des projets visant à créer des cultures scolaires inclusives qui respectent la diversité, l'équité et les droits de la personne. Pour avoir droit à une subvention, les candidats doivent être membres actifs ou membres associés de l'ATA.

Ces subventions appuient des projets qui favorisent la création de communautés d'apprentissage inclusives dont les desseins sont les suivants :

- Promouvoir l'objectif de l'éducation publique
- Refléter un engagement à respecter les principes de diversité, d'équité et des droits de la personne
- Favoriser et appuyer le développement intellectuel, social, affectif et spirituel de chaque enfant
- Développer des cultures scolaires qui reflètent un engagement envers l'éducation interculturelle; l'égalité des sexes; le respect des différences en matière d'orientation sexuelle, d'identité de genre, de caractéristiques physiques, de capacité mentale ou d'ascendance; l'éducation à la paix et au monde; la prévention de la violence; et l'éducation antiraciste
- Exercer une influence durable sur les élèves et les enseignants

